

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse.



DELBU2024-12-091

Mobilité et formation professionnelles : Chargé de développement des énergies renouvelables : classification du poste - prolongation d'un an

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à L332-26 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DEL2021-05-060 du Bureau Communautaire en date du 11 mai 2021 relative à la création d'un contrat de projet Chargé de mission des énergies renouvelables

Considérant la nécessité de mettre à jour la catégorie dont relève le Chargé de développement des énergies renouvelables en application de la nouvelle classification des postes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve la transformation de l'emploi de chargé de développement des énergies renouvelables, dans la catégorie A, à compter du 03 janvier 2025 pour une durée d'un an ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

